REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER NATIONALE MASCULINE 3 (NM3)

ARTICLE 1 - SYSTEME DE L'EPREUVE

PHASE 1

Les équipes sont réparties en 12 poules de 12 équipes disputant des rencontres aller-retour.

PHASE 2 : QUARTS DE FINALE (Juillet 2017)

~~1er tour :~~

Les équipes classées 1ères de chaque poule se rencontrent en matches aller-retour ; **soit au total six rencontres aller-retour.**
Les rencontres sont déterminées par tirage au sort.

Les six équipes vainqueurs sont qualifiées pour la phase suivante.

~~2nd tour :~~

~~Les équipes vainqueurs du 1er tour se rencontrent sur un week-end, sous forme de deux tournois à trois équipes, sur deux sites géographiques déterminés par la Commission Fédérale des Compétitions.~~

~~Chaque tournoi se déroule de la manière suivante :~~

- ~~1ère rencontre : les deux équipes sont désignées par tirage au sort ;~~
- ~~2ème rencontre : la 3ème équipe joue contre le perdant de la 1ère rencontre ;~~
- ~~3ème rencontre : le vainqueur de la 1ère rencontre joue contre la 3ème équipe.~~

PHASE 3 : DEMI-FINALES (Juillet 2017)

Les six équipes vainqueurs des quarts des finales se rencontrent en matches aller-retour ; soit au total trois rencontres aller-retour.

Les rencontres sont déterminées par tirage au sort.

Les trois équipes vainqueurs sont qualifiées pour la Finale à Six.

FINALE A SIX ~~QUATRE~~ (Juillet 2017)

Les **trois** équipes **métropolitaines qualifiées à l'issue de la phase 3** ~~vainqueurs du 2nd tour de la phase 2~~ et les **trois** champions des zones d'Outre-Mer ~~invités~~ disputent une Finale à **Six** ~~Quatre.~~

Les rencontres sont déterminées par tirage au sort ; chaque **rencontre** ~~demi-finale~~ oppose une équipe de NM3 à une équipe **ultra-marine** ~~invitée~~.

Elles se déroulent sur **trois jours à des dates, horaires et** sur des terrains choisis par le Bureau Fédéral sur proposition de la **Commission Fédérale des Compétitions** :

- Le premier jour se déroulent les **rencontres suivantes** ~~demi-finales~~ dont l'ordre est fixé par la **Commission Fédérale des Compétitions** selon les horaires suivants :

  - **Rencontre 1 : A 16h00**
  - **Rencontre 2 : A 18h30**
  - **Rencontre 3 : A 21h00**

- Le deuxième jour se déroulent les **demi-**finales, **entre les trois équipes gagnantes du samedi et le meilleur deuxième.**

  Le meilleur deuxième est déterminé grâce au point-average (= différence de points) suite à la rencontre du premier jour.

  - **Rencontre 4 : A 16h00**
    Match classement entre les équipes perdantes du samedi (hors meilleur deuxième)
  - **Rencontre 5 : ½ finale 1 A 18h30**
  - **Rencontre 6 : ½ finale 2 A 21h00**

- **Le troisième jour se déroulent la finale pour la troisième place sur le même site que précédemment et la finale sur un site commun avec la finale de NF3.**

  - **Rencontre 7 : 3ème place A 11h00**
  - **Rencontre 8 : Finale A 13h15 ou 15h30**

Dans l'hypothèse où la manifestation aurait lieu lors d'un même weekend sportif, soit le vendredi, samedi et dimanche, et par dérogation aux dispositions de l'article 429.1 des Règlements Généraux, la COMED autorise les licenciés concernés à participer à trois rencontres au cours du même week-end sportif.

~~Les rencontres sont déterminées par tirage au sort de la CFS ; chaque demi-finale oppose une équipe de NM3 à une équipe invitée.~~

~~Elles se déroulent sur un week-end, sur un terrain choisi par le Bureau Fédéral sur proposition de la **Commission Fédérale des Compétitions**:~~

- ~~Le premier jour se déroulent les demi-finales dont l'ordre est fixé par la **Commission Fédérale des Compétitions** selon les horaires suivants :~~

  - ~~½ finale n°1 : Le samedi à 17 h 15~~
  - ~~½ finale n°2 : Le samedi à 20 h 00~~

- ~~Le deuxième jour se déroulent les finales des perdants et vainqueurs des ½ Finales.~~
  - ~~Rencontre pour la 3ème place : Le dimanche à 13 h 15~~
  - ~~Finale : Le dimanche à 15 h 30~~

  ~~La rencontre pour la 3ème place est obligatoire.~~

TITRE DE CHAMPION DE FRANCE

Le titre de Champion de France est attribué à l'équipe classée 1ère à l'issue de la Finale à **Six** ~~Quatre~~.

ACCESSION EN NM2

Les équipes classées 1ères de chaque poule accèdent à la division NM2 pour la saison suivante, sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions de participation et qu'ils obtiennent l'autorisation de la Commission de Contrôle de Gestion.

RELÉGATION EN CHAMPIONNAT REGIONAL

Les équipes classées 10ème, 11ème et 12ème de chaque poule descendent en championnat régional pour la saison suivante.

ARTICLE 2 – EQUIPES

a) Les équipes descendantes des divisions supérieures ;
b) Les équipes maintenues en division NM3 de la saison précédente, selon le Règlement ;
c) Les équipes issues des championnats de Ligues Régionales.
d) 4 Wild-cards attribuées prioritairement :

- Aux équipes espoirs des clubs de PROA relégués en PROB ;
- Aux équipes dont l'intérêt local justifie leur attribution.

Le Bureau Fédéral est compétent pour les déterminer, après proposition de la **Commission Fédérale des Compétitions**.

Au total : 144 équipes.

ARTICLE 3 - REGLES DE PARTICIPATION (Juillet 2017)

Règles de participation NM3										
Nombre de joueurs autorisés	Domicile	7 minimum / 10 maximum								
	Extérieur	7 minimum / 10 maximum								
Types de licences autorisées (nb maximum)	Licence C1 ou T	3								
	Licence AS HN	0								
	Licence C	Sans limite								
	Licence C2	0								
Couleurs de licence autorisées (Nb maximum)	Blanc	Sans limite								
	Vert	Sans limite								
	Jaune	2	OU	0	OU	1	OU	1	OU	0
	Orange **(ON)***	0	OU	2	OU	1	OU	0	OU	1
	Rouge **(RN)***	0		0		0		1		1

Règles de participation NM3 pour les centres de formation agréés PRO B		
Nombre de joueurs autorisés	Domicile	8 minimum / 10 maximum dont : - 2 joueurs de plus de 23 ans maximum ; Et - 2 joueurs de plus de 23 ans déjà licencié au club au cours ~~de 3 saisons précédentes~~ **des 3 dernières saisons consécutives**
	Extérieur	8 minimum / 10 maximum dont - 2 joueurs de plus de 23 ans maximum ; Et - 2 joueurs de plus de 23 ans déjà licencié au club au cours ~~de 3 saisons précédentes~~ **des 3 dernières saisons consécutives**
Types de licences autorisées (nb maximum)	Licence C1 ou T	2 Tous les titulaires d'une licence de couleur Blanche ou Verte de type C1 ou T, âgés de moins de 21 ans au 1er janvier de la saison en cours, ne sont pas comptabilisés dans la limitation du nombre de licence C1 ou T
	Licence AS HN	0
	Licence C	Sans limite
	Licence C2	0

<table>
<tr><td></td><td>
<table>
<tr><td rowspan="5">Couleurs de licence autorisées (Nb maximum)</td><td>Blanc</td><td colspan="5">Sans limite</td></tr>
<tr><td>Vert</td><td colspan="5">Sans limite</td></tr>
<tr><td>Jaune</td><td>2</td><td rowspan="3">OU</td><td>1</td><td rowspan="3">OU</td><td>1</td></tr>
<tr><td>Orange (ON)*</td><td>0</td><td>1</td><td>0</td></tr>
<tr><td>Rouge (RN)*</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td></tr>
</table>

*les licences OH et RH sont interdites au sein de cette division

Les joueurs évoluant au sein de cette division doivent justifier du statut CF-PN et avoir transmis la Charte d’Engagements conformément aux dispositions des articles 432.3 des Règlements Généraux de la FFBB et 2.3.1 des Règlements Sportifs Généraux.
</td></tr>
<tr><td>ARTICLE 4 - HORAIRE OFFICIEL DES RENCONTRES</td><td>Samedi à 20h00</td></tr>
<tr><td>ARTICLE 5 - SALLE</td><td>Classement : H2</td></tr>
<tr><td>ARTICLE 6 - OBLIGATIONS SPORTIVES
(Octobre 2017)</td><td>1 autre équipe senior masculine de niveau inférieur ;
+
2 équipes de jeunes masculins de catégories différentes (U20 ou U18 ou U17 ou U15 ou U13) ;

<u>OU</u>
1 équipe de jeunes masculins (U20 ou U18 ou U17 ou U15 ou U13) + 1 École Française de MiniBasket labélisée dont le renouvellement de label couvre la saison en cours ;

<u>OU</u> Par exception pour les clubs ultra-marins (uniquement pour les saisons 2017/2018 et 2018/2019)
1 équipe de jeunes masculins (U20 ou U17 ou U15 ou U13) + 1 École Française de MiniBasket</td></tr>
</table>